

Décision

Générale

colonial

Décision n° 282 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 282

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date de publication
11 mars 1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont reclassés ainsi qu'il suit les agents des cadres locaux autochtones du cercle de Dikkil : Djama Youssouf, moniteur 2e classe. 15e échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : néant). Barkadlé Abdi. infirmier, 3e classe, 6e échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : 5 mois. 10 jours). Saïd Abdallah, planton, 1er échelon (ancien noté au 1er janvier 1947 : 2 ans. 9 mois). Mohamed Ibrahim, planton. 1er échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : 2 ans, 9 mois). Houmad Idriss, planton, 1er échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : 10 mois. 18 jours). Walao Ali, planton, 1er échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : 10 mois, 18 jours).